

NOTE D'INFORMATION DE LA DGCS SUR LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID DANS LE SECTEUR SOCIAL (ACCUEIL HÉBERGEMENT INSERTION)

Un document précisant les modalités de versement de la nouvelle prime exceptionnelle COVID d'un montant de 1 000 euros dans le secteur social a été diffusé par la DGCS cette semaine. Les textes correspondants doivent paraître courant juin. Cette note présente les modalités de versement de cette prime dans le public et le privé.

Cette prime peut être versée par anticipation mais les modalités de compensation par l'État du versement de cette prime feront l'objet de précisions ultérieures, dans le cadre plus général de la compensation des surcoûts liés à la crise. Cette note concerne notamment les établissements et services suivants : CHRS, SIAO, pensions de famille, CADA. Retrouvez la liste complète dans la note.

Vous pouvez prendre connaissance de ce document [ici](#).